

# « TASER, dernière gégène au pays des droits de l'Homme ? »



## Résumé

Le TASER, une nouvelle arme capable adressant une décharge de 50 000 volts à une distance de plus de 7 mètres, est sur le point d'équiper l'ensemble des forces de police en France. Une arme que la Belgique, l'Italie et les Pays-bas ont choisi d'interdire.

Selon le Ministère de l'Intérieur, 3000 à 6000 policiers devraient en être pourvus dans les mois à venir. Cette implantation généralisée du Taser en France ouvre la voie à une possible dérive vers des actes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans son premier rapport, intitulé « Taser, dernière gégène au pays des droits de l'Homme ? », le Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme (RAIDH) indique, chiffres et témoignages à l'appui, que cette arme est dangereuse, cruelle, voire mortelle.

Le rapport du RAIDH souligne que le Taser ne saurait être considéré comme une alternative crédible aux armes à feu, et encore moins comme une arme non mortelle. RAIDH dénonce plus de 150 décès dans le monde suite à l'usage du Taser par les forces de l'ordre.

Le rapport dresse un panorama de l'implantation de cette arme à travers le monde, ainsi qu'un portrait de la société Taser International, une société controversée.

Enfin, RAIDH recommande :

- l'interdiction immédiate de la vente du Taser au public,
- un moratoire immédiat sur les commandes de Taser effectuées par le Ministère de l'Intérieur,
- la publication du rapport faisant état de 130 personnes électrocutées à titre expérimental par la police française.

RAIDH regrette enfin que le ministre de l'Intérieur, en se faisant le VPR de la société américaine Taser international, témoigne d'un véritable déni de mémoire, oubliant qu'en France comme ailleurs, électricité et justice n'ont jamais rimé avec respect des droits de l'Homme.

RAIDH, Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme est une ONG dédiée à la défense et à la promotion des droits fondamentaux, notamment au droit à la sûreté des citoyens. RAIDH a lancé en 2003, le « kit keuf », guide juridique du contrôle d'identité.

La version électronique du rapport : « Taser, dernière gégène aux pays des droits de l'Homme ? » est téléchargeable sur le site de l'organisation à l'adresse : [www.raidh.org](http://www.raidh.org).

## Contact

[raidh@raidh.org](mailto:raidh@raidh.org)

Adresse : 119, rue du Temple, 75003 Paris • Tél : 08 70 245 147

[www.raidh.org](http://www.raidh.org)